

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat, les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont adaptés pour accueillir les constructions.
1A1a	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AU1	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AU1	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties annexes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties principales des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
Av (1)	STECAL correspondant aux aires agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'axe d'accès des gens du voyage
Av (1)	STECAL correspondant aux activités économiques réalisables en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Ni (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et de restauration
Ni (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abri de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abri de jardin et d'abri ouvert pour animaux est autorisée
Ni (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Ni (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevy
Ny (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL admettant un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Superficie
1	Extension du cimetière	3,056 m²
2	Création d'un parking	453 m²
3	Création d'un accès vial	265 m²
4	Création d'une liaison douce	175 m²
5	Création d'un accès vial	423 m²
6	Création d'un accès vial	538 m²
7	Création d'un accès vial	825 m²
8	Équipement de la voie	80,962 m²
9	Création d'un accès vial	598 m²
10	Création d'un accès vial	396 m²
11	Création d'un accès vial	462 m²
12	Création d'un accès vial	1,171 m²
13	Création d'une liaison douce	2,146 m²
14	Création d'une liaison douce	1,376 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2,345 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2,235 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5,653 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2,145 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1,292 m²
20	Création d'un accès vial	4,267 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5,535 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5,672 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	3,700 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2,742 m²
25	Création d'un parking	2,026 m²
26	Création d'un parking	1,848 m²
27	Création d'un accès vial	1,322 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1,138 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Maire protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignement d'aires protégées au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de destination (32)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de destination pour ses activités de service ou affecté à l'accueil d'une clientèle (2)
  - Che de voir à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement espéré (28)
  - Espace boisé classé (15)
  - Patrimoine mobilier classé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Parcelle sous permis protégée au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (26)
  - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
  - Marque de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 et L. 111-10 du Code de l'urbanisme
  - Présence d'une ancienne décharge
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Forêt domaniale de Montchaud
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montchaud-Cher à Montchaud-Vil-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STOREN'Y à Châle-Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUi**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRÔIS (41)  
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Élaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
FAVOROLLES-SUR-CHEr - Agglomération (nord)

04b  
FA1

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.

Approuvé l'élaboration du PLUi du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrôis.

Le Président,  
Jean-Luc BRAULT


ÉCHELLE  
1:20 000

SOURCE:  
DGFIP - Cadastre (PCI Vector)  
Droits réservés - Octobre 2019

Date du document: 29/11/2019

urbanism  
WAL DE CHER CONTRÔIS  
Agence Val de Loire  
Rue des Palmes Granges  
49400 SAUMUR  
Tél: 02 41 51 98 39  
Mail: contact@urbanism.fr

15 A, rue des Entrepreneurs  
41700 CONTRÔIS  
Tél: 02 54 78 15 50



1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat; les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont adaptés pour accueillir les bases constructives
1AUc	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUe	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUc	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'équipements publics
2AUe	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties annexes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties centrales des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
Uc	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uc	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Ula	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux aires agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Av (1)	STECAL correspondant aux activités économiques réalisables en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Nc (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Ni (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abri de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris ouverts pour animaux est autorisée
Nl (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nlc (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Nn (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevy
Nr (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL admettant la reconnaissance un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay-en-Touraine	3 000 m²
2	Création d'un parking	Commune de Chissay-en-Touraine	450 m²
3	Création d'un accès vaine	Commune de Chissay-en-Touraine	200 m²
4	Création d'un accès vaine	Commune de Valérieux-sur-Grandes	170 m²
5	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	400 m²
6	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	530 m²
7	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	800 m²
8	Équipement de la voie	Commune de Portevy	80 960 m²
9	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	590 m²
10	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	1 310 m²
11	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	400 m²
12	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	390 m²
13	Création d'un accès vaine	Commune de Portevy	2 140 m²
14	Création d'un accès vaine	Commune de Montreux-sur-Cher	1 030 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreux-sur-Cher	2 350 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreux-sur-Cher	2 230 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreux-sur-Cher	5 650 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreux-sur-Cher	2 140 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreux-sur-Cher	1 290 m²
20	Création d'un accès vaine	Commune de Montreux-sur-Cher	5 200 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreux-sur-Cher	5 530 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreux-sur-Cher	5 630 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montreux-sur-Cher	3 000 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Saint-Jean-de-Charbon	2 700 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Jean-de-Charbon	2 000 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Jean-de-Charbon	1 800 m²
27	Création d'un accès vaine	Commune de Saint-Sépulchre-sur-Cher	1 320 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Favertières-sur-Cher	1 130 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Murs protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignements d'aires protégées au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtimens ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtimens susceptibles de être l'objet d'un changement de destination (32)
  - Bâtimens susceptibles de être l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou l'exercice d'une activité (2)
  - Cote de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement espérés (28)
  - Espaces boisés classés (15)
  - Particularité morphologique soumise au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Parcelles sous-jacentes protégées au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (26)
  - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
  - Marque de recel le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 et L. 111-10 du Code de l'urbanisme
  - Présence d'une ancienne décharge
  - Site inscrit
  - Forêt domaniale de Montreux
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montreux-sur-Cher et Montreux-sur-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOVA C&H à Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRÔIS (41)  
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Élaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
FAVOROLLES-SUR-CHEr - Agglomération (sud)

04b  
FA2

Voilà pour être amené à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.

Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrôis.


Le Président  
Jean-Luc BRAULT

ÉCHELLE  
1:12 000

SOURCE:  
DGFIP - Cadastre (PCI Vecteur)  
Droits réservés - Octobre 2019

Date du document: 29/11/2019

urbanism  
VAL DE CHER CONTRÔIS  
Agence Val de Loire  
Rue des Palmes Oranges  
49100 SAUMUR  
Tél: 02 41 51 98 39  
Mail: contact@urban-iam.fr



1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipement public
2AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
3AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbaines à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbains des communes
UB	zones urbaines à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbains des communes
UE	zones urbaines à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbaines à vocation principale d'activités économiques
UC	zones urbaines à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Ua	zones urbaines à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité mixte à faible agrobios
A	Zone agricole
Aa(1)	STECAL correspondant aux aires agricoles
Au(1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ay(1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Nc(5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère rural
Nncr(1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Nf(1)	STECAL correspondant au projet/autorisation de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et d'habitation
Nj(5)	STECAL correspondant à des parcelles au sein desquelles des constructions d'arts de jardin sont autorisées
Nja(23)	STECAL correspondant aux parcelles bâties et non bâties en zone urbaine et les espaces agricoles ou ruraux au sein desquels la construction de jardins et d'aires couvertes pour animaux est autorisée
Ni(7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic(3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains récréatifs de baignade
Nim(2)	STECAL, autorisant la construction d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni(5)	STECAL, autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation locale et limitée d'hébergement touristique, ou la mise en œuvre de projets d'hébergement touristique existants
Ni(1)	STECAL, autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portroy
Nv(1)	STECAL, reconnaissant des aires d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possible évolution limitée
Ny(8)	STECAL, activités reconnues en site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Localisation	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Châteauneuf-Touraine	3 000 m²
2	Extension d'un parking	Commune de Châteauneuf-Touraine	400 m²
3	Création d'un accès voiture	Commune de Châteauneuf-Touraine	200 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Villiers-les-Grands	100 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Portlitzoy	400 m²
6	Création d'une liaison douce	Commune de Portlitzoy	500 m²
7	Création d'un accès voiture	Commune de Portlitzoy	400 m²
8	Création d'un accès voiture	Commune de Portlitzoy	800 m²
9	Création d'un accès voiture	Commune de Portlitzoy	400 m²
10	Création d'un accès voiture	Commune de Portlitzoy	1 000 m²
11	Création d'un accès voiture	Commune de Portlitzoy	400 m²
12	Création d'un accès voiture	Commune de Portlitzoy	200 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Portlitzoy	300 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montfou-sur-Che	100 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfou-sur-Che	3 000 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfou-sur-Che	2 000 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfou-sur-Che	2 000 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfou-sur-Che	2 000 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfou-sur-Che	2 000 m²
20	Création d'un accès voiture	Commune de Montfou-sur-Che	400 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfou-sur-Che	6 000 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfou-sur-Che	6 000 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montfou-sur-Che	700 m²
24	Extension du cimetière	Commune de Saint-Jean-de-Chalon	2 000 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Jean-de-Chalon	2 000 m²
26	Création d'un accès voiture	Commune de Saint-Georges-sur-Che	1 000 m²
27	Création d'un accès voiture	Commune de Saint-Georges-sur-Che	1 000 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Saint-Georges-sur-Che	1 000 m²

- Légende**
- Éléments de patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Murs protégés au titre de l'article L. 151-22 du Code de l'urbanisme (16)
  - Aires protégées au titre de l'article L. 151-18 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignements d'édifices protégés au titre de l'article L. 151-13 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel sont des patentes ou développés à diversif commercial en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Abords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtiements ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-18 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtiements susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination (10)
  - Bâtiements susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou d'activité d'office d'une dimension (2)
  - Cône de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Enlèvement ménager (2)
  - Équipement scolaire (15)
  - Interventeur mandaté obligatoire au titre de l'article L. 151-15 du Code de l'urbanisme (1)
  - Parcs, bois et jardins protégés au titre de l'article L. 151-18 du Code de l'urbanisme (20)
  - Services susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination ou de réaffectation (10)
  - Marque de visibilité le long des routes nationales en zones des espaces urbains au titre des articles L. 111-6 à L. 111-10 du Code de l'urbanisme
  - Présence d'une ancienne décharge
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Frais de permis de Montfou
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montfou-sur-Che et Montfou-sur-Che
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques de la zone de STRENDY à Cers-la-Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)  
 TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Elaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
 FAVEROLLES-SUR-CHE - TC

04c  
 FA3

En vue pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 05 décembre 2019.

Approuvé par le Bureau de l'Assemblée Plénière du territoire du Cher à la Loire, au sein du Comité Communautaire de Communes Val de Cher Controis.

Le Président,  
 Jean-Luc BRAULT

